

**DEMANDE D'EXEMPTION TEMPORAIRE DE L'OBLIGATION DE
LOGER LES MÉNAGES AYANT
LE STATUT D'ACCÈS PRIORITAIRE LOCALE
COMMUNAUTÉS EN DIFFICULTÉ – GRILLE DE JUSTIFICATION**

Nom du fournisseur de logement : _____

Communauté du fournisseur de logement touchée :

(Fournir l'adresse et/ou l'emplacement ainsi que l'appellation courante de la communauté.)

Personne-ressource du fournisseur de logement : _____

Description de la communauté en difficulté :

(Décrivez la situation problématique avec un ou des locataires qui est à l'origine du dossier que vous présentez au gestionnaire de services. Expliquez comment cette situation problématique nuit à la communauté et justifie que vous soyez exempté de loger des ménages ayant le statut d'accès prioritaire locale. Ajoutez suffisamment de renseignements narratifs et factuels pour faire valoir le bien-fondé de votre demande. Fournissez un résumé des lettres, rapports, actions, avis et requêtes qui s'appliquent à cette affaire. Décrivez vos tentatives de mettre le ménage problématique en rapport avec des organismes de services appropriés. Précisez les limites géographiques de la communauté touchée (p. ex., un immeuble dans le cas d'un appartement, un ensemble de maisons en rangée et d'immeubles résidentiels, un quartier de maisons en rangée). Sur demande, vous devez être en mesure de fournir toute la documentation relative à cette affaire au gestionnaire de services pour examen.)

Description des mesures envisagées pour régler la situation problématique avec ce locataire ou ces locataires :

(Décrivez les mesures que vous prévoyez prendre pour aider ce ménage ou ces ménages à obtenir les services et mécanismes de soutien nécessaires pour régler l'aspect problématique de leur situation de locataires ou, s'il y a lieu, pour amorcer la procédure d'expulsion si la situation est intolérable.)

Durée de l'exemption demandée :

(La période initiale de base d'une exemption de loger les ménages ayant le statut d'accès prioritaire locale sera normalement de 6 mois. Au besoin, le fournisseur de logements peut, à la fin de la période de 6 mois, adresser au gestionnaire de services une demande de prolongation de l'exemption dans laquelle il fournit les justifications appropriées à sa demande.)

Préparé par :

(Nom / poste)

(Signature / date (AAAA-MM-JJ))